



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 9 MAI 2012

SPECIAL N ° 1 - MAI 2012

SOMMAIRE

DIRECCTE

DIRECCTE 11

Avis - AVIS relatif à l'extension d'un avenant salarial à la convention collective de travail concernant la convention collective de travail du 12 juillet 1978 concernant les exploitations agricoles de la zone céréalière de l'AUDE - IDCC : 9111.	1
Avis - AVIS relatif à l'extension d'un avenant salarial à la convention collective de travail concernant la convention collective de travail du 21 juillet 1998 concernant les exploitations agricoles de la zone viticole de l'AUDE - IDCC : 9112.	3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

UNITE TERRITORIALE DIRECCTE
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON DE L'AUDE

AVIS

**relatif à l'extension d'un avenant salarial à la convention collective de travail
concernant la convention collective de travail du 12 juillet 1978 concernant les
exploitations agricoles de la zone céréalière de l'AUDE - IDCC : 9111.**

.....

Le Préfet du département de l'Aude

envisage de prendre, en application des articles L. 2261-26, R. 2231-1, D. 2261-6 et D. 2261-7 du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application professionnel et territorial de la convention collective susmentionnée, les dispositions de l'avenant à ladite convention ci-après indiqué.

Texte dont l'extension est envisagée :

Avenant n° 89 du 29 février 2012

Signataires

Organisations d'employeurs : *(mentionner toutes les organisations signataires)*

- *La section des employeurs de main d'œuvre du syndicat des exploitants agricoles du Lauragais*

Organisations syndicales de salariés intéressées rattachées à *(mentionner les confédérations)* ainsi que *(ajouter les syndicats non confédérés)*.

- *la section départementale du Syndicat Force Ouvrière des salariés de l'agriculture de l'Aude*
- *le syndicat départemental CFDT de l'agriculture de l'Aude*
- *le syndicat CFTC de l'agriculture du Golfe du Lion*
- *le SYNFOCA (syndicat FO des cadres de l'agriculture)*
- *le syndicat départemental CGC de l'agriculture de l'Aude*

Dépôt :

Unité Territoriale DIRECCTE de l'Aude à Carcassonne le 22 mars 2012 sous le N° AO11120055.

Le texte de cet avenant pourra être consulté à l'Unité Territoriale DIRECCTE concernée.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées de faire connaître leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée. Leurs communications devront être adressées à la préfecture de l'Aude

- 1 - FICHE D'EXAMEN

AVENANT N°89 du 29 février 2012 à la convention collective de travail du 12 juillet 1978 concernant les exploitations agricoles de la zone céréalière de l'Aude (IDCC n°9111) intervenu le 29 février 2012
déposé le 22 mars 2012 à l'Unité Territoriale de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon et enregistré le 22 mars 2012 sous le numéro A011120055.

Toutes les organisations d'employeurs représentatives dans le champ d'application de la convention collective ont-elles signé l'avenant ?

Syndicats d'employeurs	Signataire du texte de base ou adhérent	A participé à la négociation de cet avenant	Signataire de cet avenant
Syndicat Employeurs de Main d'Oeuvre (zone céréalière)	oui	oui	oui
Ed T.	/	/	/
FD CUMA	/	/	/

Toutes les organisations syndicales de salariés représentatives dans le champ d'application de la convention collective ont-elles signé l'avenant ?

Syndicats de salariés	Signataire ou adhérent	A participé à la négociation de cet avenant	A signé cet avenant
CGT	non	oui	non
CFDT	oui	oui	oui
FO et le SYNFOCA	oui	oui	oui
CFTC	oui	oui	oui
CFE-OGC	oui	oui	oui
Autres (si représentatif)			

Commentaires : à remplir par le président de la commission mixte : indiquer tous les éléments qui paraissent utiles pour éclairer le BRTDS (contenu de la négociation, contexte, difficultés, éléments propres à expliciter les signatures et les non-signatures etc.).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

**UNITÉ TERRITORIALE DIRECCTE
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON DE L'AUDE**

AVIS

**relatif à l'extension d'un avenant salarial à la convention collective de travail
concernant la convention collective de travail du 21 juillet 1998 concernant les
exploitations agricoles de la zone viticole de l'AUDE - IDCC : 9112.**

.....

Le Préfet du département de l'Aude

envisage de prendre, en application des articles L. 2261-26, R. 2231-1, D. 2261-6 et D. 2261-7 du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application professionnel et territorial de la convention collective susmentionnée, les dispositions de l'avenant à ladite convention ci-après indiqué.

Texte dont l'extension est envisagée :

Avenant n° 34 du 26 janvier 2012

Signataires

Organisations d'employeurs : *(mentionner toutes les organisations signataires)*

- *Le syndicat des employeurs de main d'œuvre de la zone viticole de l'Aude*

Organisations syndicales de salariés intéressées rattachées à *(mentionner les confédérations)* ainsi que *(ajouter les syndicats non confédérés)*.

- *la section fédérale de l'Aude Force Ouvrière*
- *le SYNFOCA (syndicat FO des Cadres de l'agriculture)*
- *l'union départementale du syndicat C.F.D.T de l'Aude*
- *le syndicat C.F.T.C. de l'agriculture du Golfe du Lion*
- *Le syndicat départemental des cadres de l'agriculture CGC..*

Dépôt :

Unité Territoriale DIRECCTE de l'Aude à Carcassonne le 23 Février 2012 sous le N°AO11120041.

Le texte de cet avenant pourra être consulté à l'Unité Territoriale DIRECCTE concernée.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées de faire connaître leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée. Leurs communications devront être adressées à la préfecture de l'Aude

- 1 - FICHE D'EXAMEN

AVENANT N°34.à la convention collective de travail du 21 juillet 1998.concernant les exploitations agricoles de la zone viticole de l'Aude (IDCC n°9112)
 intervenu le 26 janvier 2012
 déposé le 23 février 2012.à l'unité territoriale de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon.et enregistré le 23 février 2012 sous le numéro AO11120041

Toutes les organisations d'employeurs représentatives dans le champ d'application de la convention collective ont-elles signé l'avenant ?

Syndicats d'employeurs	Signataire du texte de base ou adhérent	A participé à la négociation de cet avenant	Signataire de cet avenant
Syndicat Employeurs de Main d'Oeuvre (zone viticole)	oui	oui	oui
Ed T.	/	/	/
FD CUMA	/	/	/

Toutes les organisations syndicales de salariés représentatives dans le champ d'application de la convention collective ont-elles signé l'avenant ?

Syndicats de salariés	Signataire ou adhérent	A participé à la négociation de cet avenant	A signé cet avenant
CGT	Oui	oui	non
CFDT	oui	oui	oui
FO et le SYNFOCA	oui	oui	oui
CFTC	oui	oui	oui
CFE-OGC	oui	oui	oui
<i>Autres (si représentatif)</i>			

Commentaires : à remplir par le président de la commission mixte : indiquer tous les éléments qui paraissent utiles pour éclairer le BRTDS (contenu de la négociation, contexte, difficultés, éléments propres à expliciter les signatures et les non-signatures etc.).